



DIRECTIVES LORS D'UNE DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Lors de la délivrance d'un permis de fouille, d'échafaudage, de dépôt de benne ou d'utilisation du domaine public remettre les documents suivants :

- ✚ Permis original
- ✚ Double du permis pour la police
- ✚ Prescriptions pour les travaux exécutés sur le domaine public communal

Lorsqu'il s'agit d'une demande de permis de fouille :

- ✚ Remettre le plan concernant la réfection des fouilles dans les chaussées et les trottoirs
- ✚ Remettre une copie du permis à M. Pilet pour contrôle futur

Demande de remboursement de garantie (permis de fouille)

Lors d'une demande de remboursement de garantie

- ✚ Remettre la demande à M. Pilet pour contrôle sur place
- ✚ Remboursement dès accord du Service TFV (bourse ou caisse)

.....

EMOLUMENTS

Permis de fouille	15.- forfait de base 12.- par jour 12.- par m2
Dépôt de benne	5.- par jour
Permis d'échafaudage	nombre de jours x nombre m2 x fr. 0.25 minimum fr. 50.-
Permis de dépôt	nombre de jours x nombre m2 x fr. 0.25 minimum fr. 50.-